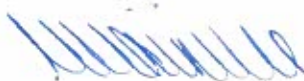


AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre, que :

- Une séance ordinaire du conseil aura lieu le 7 avril 2025 à 20 h au 551, 10^e Avenue à Senneterre;
- Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure qui concerne l'immeuble situé au 97, rue Joseph-Bilodeau à Senneterre, étant le lot 6 102 286 du Cadastre du Québec;
- La demande vise à autoriser :
 - Le regroupement des lots 6 102 285 et 6 102 286 pour en faire un seul lot;
 - Le maintien de l'entrepôt comme garage surdimensionné ayant comme largeur maximale de 8,53 m par une largeur latérale de 18,29 m pour une superficie de 155,55 m² alors que le règlement de zonage exige une largeur latérale maximale de 15,0 m pour une superficie maximale de 127 m².
 - Une marge de recul avant de 7,50 m au lieu de 20,0 m.
- Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage n° 2015-626 de la Ville de Senneterre actuellement en vigueur;
- Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Senneterre, ce 19^e jour du mois de mars 2025



Martine Mainville
Greffière